

# LES GRANDS AXES

*dessinés pour accompagner la transition écologique et énergétique*

## 1 | POUR UN TERRITOIRE D'ACCUEIL, FONCTIONNEL ET SOLIDAIRE

*Le projet, adossé à l'armature territoriale, ambitionne d'accueillir la croissance économique et résidentielle tout en préservant la richesse agricole et naturelle du territoire.*

Pour accompagner l'accueil de nouveaux habitants, répondre aux besoins des ménages et assurer la qualité de vie au sein de Métropole Savoie, le PADD entend porter une stratégie ambitieuse qui vise notamment à :

- ▶ **Assurer la cohérence entre le développement urbain et la mobilité** mais également, **structurer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité** par une capacité à se déplacer facilement (que ce soit en train, en bus, en covoiturage, voiture, vélo... ) et à passer de manière fluide d'un mode à un autre.
- ▶ **Organiser un territoire accessible à tous** en rapprochant les logements, les services et équipements publics. Il s'agit également d'assurer la création de commerces et activités tertiaires en centre-ville et en centre-bourg qui constituent les lieux de vie, de travail et de consommation.
- ▶ **Favoriser le développement d'une offre de logements diversifiée**, adaptée, de qualité, tout en poursuivant les efforts en matière de mixité sociale sur l'ensemble du territoire intégrant également une offre en accession à la propriété abordable.
- ▶ **Développer une offre de services et d'équipements** qualitative et adaptée au rayonnement de chaque niveau de l'armature territoriale.

## 2 | POUR UN TERRITOIRE RESPECTUEUX ET MOBILISATEUR DE SES RESSOURCES DANS UNE LOGIQUE DE BIEN-ÊTRE TERRITORIAL ET DE SERVICE RENDU AUX POPULATIONS

*Le territoire de Métropole Savoie est riche de ses ressources (naturelles, agricoles, forestières...) et dispose de paysages variés qui concourent à offrir un cadre de vie qualitatif auquel chacun est attaché.*

Le projet du SCoT entend pérenniser ce « capital » par plusieurs objectifs :

- ▶ **Poursuivre les efforts engagés par le précédent SCoT en matière de réduction de consommation foncière.** La densification des tissus urbanisés et la recherche de formes urbaines plus denses seront favorisées mais accompagnées d'un renforcement de la présence de la nature permettant d'assurer un cadre de vie de qualité, convivial et répondant aux enjeux écologiques et de changement climatique.
- ▶ **Révéler le paysage comme élément structurant.** Les coupures vertes devront être conservées entre les zones urbanisées pour une meilleure lisibilité du territoire, pour favoriser les continuités écologiques et l'agriculture péri-urbaine. Une attention particulière devra être apportée à la maîtrise de l'urbanisation des coteaux, et à l'amélioration qualitative des entrées de villes et d'agglomérations.
- ▶ **Préserver les espaces agricoles stratégiques** pour contribuer à maintenir des exploitations agricoles viables à long terme. Le développement d'une agriculture péri-urbaine de qualité et à valeur "vivrière" sera recherché pour favoriser une alimentation de proximité. La valorisation de la ressource forestière, en faveur d'une agroforesterie durable, sera par ailleurs encouragée.
- ▶ **Préserver les espaces naturels**, en visant une plus grande perméabilité de la trame verte et bleue et en inscrivant la biodiversité dans les projets urbains.
- ▶ **Développer un tourisme de destination** entre lacs et montagnes intégrant la diversité des atouts territoriaux. Il s'agit notamment de renforcer le tourisme 4 saisons, d'accompagner la restructuration des stations exposées aux conséquences du changement climatique, de connecter les pôles touristiques par une mobilité durable.

